

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour 10
Contre 9

Et y ayant une majorité d'un pour l'affirmative,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10e. Février, 1803.

MR. McGill, accompagné des autres messagers, a fait rapport, que conformément à l'ordre de la Chambre, ils se sont rendus auprès de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son adresse; et qu'il lui avoit plu de fixer demain, à deux heures après midi, pour la recevoir au Château Saint Louis.

Alors, sur motion de Mr. Lees, secondé par Mr. Le Juge Panet,

La Chambre s'est ajournée à demain, à une heure et demie après midi.

Vendredi, 11e. Février, 1803.

MR. L'Orateur et la Chambre se sont rendus, à l'heure appointée, au Château Saint Louis, avec l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur.

Et étant de retour,

E

Mr.